

Jean-Pierre PROD'HOMME

Diversité des organisations rurales en Afrique noire et prémices d'un mouvement paysan

Dans beaucoup de pays africains, des organisations paysannes et rurales (OPR), nombreuses et diversifiées, se sont constituées depuis une ou deux décennies, souvent à l'ombre des États et de leurs partenaires extérieurs. La fin des années 80 et le début de l'actuelle décennie manifestent un changement d'attitude à l'égard de ces organisations, passant de la tolérance à un soutien souvent explicite, comme si la conviction selon laquelle il ne peut y avoir de développement durable sans participation structurée et active des paysans s'appliquait également à l'Afrique aujourd'hui. Sans doute faut-il y voir une conséquence du bilan mitigé des expériences passées et la mise en œuvre de voies nouvelles d'appui au développement, en concomitance avec les politiques de libéralisation et les discours sur la démocratisation. Il est possible aussi que le regard porté sur le paysan africain ait évolué dans le même temps...

Actuellement peut-on parler de mouvement paysan à propos de cette multitude d'organisations qui continuent à se créer et à évoluer dans la plupart des pays? Il y a au moins deux réponses à une telle question : la première plus affirmative, la seconde plus conditionnelle, selon l'étape à laquelle on se situe.

En effet, on sera tenté de répondre positivement si l'on observe le caractère effervescent et novateur de ce mouvement dans la recherche de formes adaptées qui vont de l'émergence de groupes de développement, sur la base des organisations sociales et culturelles traditionnelles, à la naissance de syndicats de défense des paysans. Dans cette acception, on assiste à un mouvement social se développant à des rythmes divers selon les pays et les régions, en quelque sorte à une structuration en devenir, polymorphe, inégale dans ses résultats et ses effets sur le monde paysan, non décaillée : il s'agit à ce stade d'un vaste champ d'expérimentation sociale, dont l'évolution dépend peut-être autant des forces externes qu'internes; en ce sens, il y a déjà mouvement paysan.

Selon l'autre approche, le mouvement paysan est en devenir; il correspond plutôt à l'aboutissement de cette phase effervescente, c'est-à-dire à la structuration globale d'une paysannerie, incluant les divers types d'organisations prenant en charge tout ou partie des fonctions nécessaires à l'activité agricole, voire au développement rural : aboutissement provisoire, car il serait inconcevable de parvenir à un mouvement qui se fige au lieu de s'adapter en permanence. Aussi plusieurs conditions devraient être satisfaites (1), notamment :

- Une appropriation des organisations par leurs membres, sans pour autant exclure les paysans non-membres, et une autonomie croissante de celles-ci.
- Complémentairement, une capacité à s'autogérer, à élaborer un projet collectif et à maîtriser la réalisation des actions, quel que soit le niveau de structuration.
- Une capacité à discerner, à analyser, puis à exprimer les besoins, les revendications et les propositions des paysans auprès des partenaires non paysans, à différents niveaux territoriaux.
- Une reconnaissance externe, -nationale et étrangère-, se traduisant par la participation des paysans à la politique et aux décisions les concernant, ceci en tant que partenaires majeurs, égaux des autres.

Comme on le pressent, ces conditions ne sont pas indépendantes et ne concernent pas que les seuls paysans et leurs organisations. De plus, la progression vers un mouvement paysan est variable selon les pays : il est donc utile de jeter un regard sur la situation actuelle des organisations du monde paysan. Cette analyse s'appuie principalement sur les enseignements d'un programme de recherche-action portant sur les conditions d'émergence, de fonctionnement et de viabilité des organisations paysannes et rurales en Afrique noire francophone (2). Ce programme s'est constitué en observatoire d'étude et de suivi des OPR, villageoises et fédératives, d'abord au Sénégal, puis au Cameroun, au Togo et en Guinée. Des travaux partiels ont été conduits dans plusieurs autres pays, faisant apparaître de nombreuses convergences, y compris avec d'autres recherches de même nature (3).

1. Ces conditions recourent en partie les cinq critères retenus par D. Gentil et M.R. Mercoiret pour définir un mouvement paysan (1991).

2. Ce programme, débuté en 1985-86 est financé par le Ministère français de la Coopération et mis en œuvre par la chaire de sociologie rurale de l'INA P-G en collaboration avec l'AVRIP et des

partenaires publics et privés des pays concernés.

3. J.P. Jacob et Ph. Lavigne-Delville (1994) citent de manière non exhaustive (note 8, p. 12) une quinzaine d'auteurs ayant conduit des études sur les OPR dans les années 1980/90; nous y ajouterons le nom de R. James Bingen (1994) pour ses travaux sur le Sénégal et le Mali.

Foisonnement et diversité des organisations paysannes et rurales

Depuis une dizaine d'années surtout, les publications et les témoignages ont été abondants pour décrire les nombreuses expériences villageoises et participer, parfois avec un enthousiasme excessif, à leur promotion. Certaines de ces expériences, mises à juste titre en évidence pour leur précocité et leur aptitude à l'innovation, ont joué un rôle d'entraînement et d'exemple pour d'autres ruraux africains en recherche. Plus globalement, on peut constater que les avancées et les retards dans la structuration paysanne sont variables d'un pays à un autre, et quelquefois à l'intérieur d'un même pays, et ceci pour des raisons politiques, économiques, culturelles. Par ailleurs, le regard doit être sans cesse aiguë pour ne pas s'arrêter aux seules expériences pilotes ou à celles qui savent se faire connaître (par l'intermédiaire des élites, par exemple), et pour percevoir que d'autres plus cachées, plus lentes, et parfois plus participatives, peuvent s'avérer solides et prometteuses pour l'avenir.

Les paysanneries africaines n'avaient pas attendu les référentiels venus du Nord pour s'organiser. Aujourd'hui il est fréquent que les nouvelles organisations co-existent avec des groupements endogènes plus anciens que l'on hésite à ranger dans les OPR : ainsi en est-il des groupes d'entraide agricole, de certaines formes de tontines, etc. Aussi convient-il de s'interroger sur les fonctions qu'ils exercent, leur rôle dans le développement local, et leur articulation possible avec ces nouvelles organisations.

Alors, quels sont ces référentiels, explicites ou non, qui ont guidé l'émergence des organisations paysannes et rurales ? Dès avant les indépendances, le modèle coopératif s'était imposé et les nouveaux États ont pris souvent le relais en gardant un contrôle étroit sur des organisations coopératives peu conformes aux principes mutualistes habituellement reconnus. Ce fut notamment le cas du Sénégal (Dia, 1962). La mouvance communautaire, ayant ses racines dans la tradition plus libérale des pays anglophones, s'est trouvée confortée par un courant humaniste souvent issu des valeurs chrétiennes et relayée par des organismes d'appui africains (APICA, CESA, INADES FORMATION, ...); si la finalité d'auto-promotion paysanne a marqué le développement de nombreux groupements d'initiative privée, certains États ont également capté cette mouvance pour susciter des organisations villageoises dans l'optique du développement communautaire. En lien ou non avec cette mouvance, la forme associative, plus ou moins directement héritée de la vieille loi française de 1901, a servi de modèle d'organisation (statuts, règlement intérieur, ...) à de nombreuses initiatives locales préservant ainsi la liberté (relative) de définir leurs objectifs et leurs actions. Enfin, partiellement inspirées du modèle coopératif, mais plus adaptées aux situations régionales et plus professionnalisées, sont nées diverses formes d'organisations de producteurs, souvent d'initiative externe.

Si l'analyse pousse à différencier les phases historiques et les référentiels selon lesquels se constituent les OPR, la réalité est presque toujours plus complexe et il est fréquent que les initiatives se combinent en fonction des opportunités et des hommes. Même dans le cas de groupements suscités par des projets de développement, comme ce fut le cas pour les groupements de riziculteurs de la SEMRY au nord du Cameroun selon les propositions de Guy Belloncle (1985), une tendance se dessine ici et là, et devra se confirmer, consistant à prendre en compte les caractéristiques sociales d'une population et à s'interroger dès le début sur les conditions d'appropriation des groupements créés dans ce contexte.

Une telle diversité d'expériences organisationnelles paysannes amène naturellement à vouloir clarifier, voire classer, cette réalité. Les typologies existantes sont utiles, mais fragiles, et présentent le risque d'un usage normatif (4). Plutôt qu'une typologie, nous retiendrons ici quatre familles de groupements, sachant qu'une telle démarche est toujours réductrice et qu'il existe de nombreuses variantes :

- Les groupements initiés et/ou contrôlés par les instances administratives : anciennes coopératives, comités villageois de développement, groupements féminins, organisations de jeunes, etc. Au Cameroun comme au Togo, plusieurs ministères ont suscité leurs propres groupements. Au Niger dans les années 1980, toutes les organisations étaient liées à l'appareil étatique.
- Les groupements à caractère économique, incités et/ou encadrés par les sociétés de développement et les projets, souvent liés à des productions spécifiques (coton, café, cacao, riz, ...).
- Les groupements d'initiative locale, à dimension villageoise ou inter-villageoise, dont les modes d'émergence et d'organisation, ainsi que les objectifs, sont très diversifiés. Ces associations sont nombreuses, par exemple dans certaines régions du Sénégal et du Cameroun.
- Les nouvelles organisations de défense des intérêts paysans, ou de catégories de producteurs, qui apparaissent depuis peu dans certains pays (Mali, Côte d'Ivoire, ...) et se structurent sous une forme et une appellation de syndicat. L'émergence du SYCOV, Syndicat des producteurs de coton et de produits vivriers, en 1992 dans la zone cotonnière du sud Mali est à cet égard très novatrice.

Entre les groupements de base, qui souvent comprennent quelques dizaines de membres à l'échelle d'un village et dont il n'est pas rare que leur composition soit liée, non seulement à la nature des objectifs, mais aussi à des influences familiales, ethniques, religieuses (5), les échanges tendent à se développer, souvent à l'instigation des organismes d'appui. De plus, des unions ou fédérations se constituent rapidement depuis quelques années, étape nécessaire dans l'instauration d'un mouvement paysan. L'exemple du Cameroun est significatif : les quelques dizaines de fédérations actuellement créées dans plusieurs provinces ont été très largement incitées par deux voyages de responsables paysans à la fin des années 1980 au Sénégal et au Burkina Faso, où cette tendance était déjà assez affirmée; ces fédérations ont donné naissance au Conseil des fédérations paysannes du Cameroun (CFPC), orga-

4. Un document récent du Réseau GAO fait le point sur diverses formes de classification des OPR selon les auteurs et les critères retenus (1995). Il présente également une importante bibliographie sur les OPR.

5. Un exemple extrême est celui des GIE de l'île à Morphil dans la vallée du fleuve Sénégal où beaucoup de groupements sont constitués de familles aisées liées au pouvoir religieux et politique local.

nisme de coordination à l'échelle nationale. Plus récemment, en 1993, s'est tenu au Sénégal le premier forum national des mouvements et fédérations d'associations de paysans, qui a été à l'origine de la création du Comité National de Concertation des Ruraux (CNCR), pour assumer les fonctions d'interlocuteur et de porte-parole face à l'État.

Certes, l'ensemble de ces organisations paysannes et rurales présente diverses faiblesses, réelles ou potentielles, qui parfois les font paraître fragiles et d'avenir incertain, notamment si les résultats économiques ne répondent pas, ou insuffisamment, aux attentes des membres. Car le fait de constituer un groupement n'est pas une fin en soi, et l'on peut penser que nombre de paysans ne resteront engagés que s'ils trouvent durablement intérêt à l'être. Mais le pari sur l'avenir devrait l'emporter sur un constat de faiblesse dont les OPR ne portent d'ailleurs pas toute la responsabilité : ces organisations constituent une innovation sociale dans le sens du développement de solidarités actives en vue de l'amélioration de la condition des paysans; ceux-ci peuvent devenir des acteurs locaux du développement collectif et individuel, et, particulièrement les femmes ainsi que le montrent diverses études, comme celle de Christiane Dardé dans le département de Bignona au Sénégal (1995); des leaders et de nombreux responsables ont émergé, la plupart du milieu villageois, et font preuve souvent d'une générosité et d'une détermination qui compensent les limites de leur compétence, du moins dans un premier temps (6).

En effet, à l'origine d'un groupement, il y a souvent un leader potentiel qui prendra l'initiative ou sera le relais d'une incitation externe; son charisme entraînera d'emblée une partie des villageois pour constituer le groupement et souvent il inspirera de fait le projet initial de celui-ci. Les fonctions prévues dans les statuts nécessiteront le choix, quelquefois hâtif, d'autres responsables parmi les membres, y compris des jeunes *lettrés* pour certains postes (secrétariat, comptabilité). Beaucoup de ces leaders et responsables présentent des traits communs, même si leurs itinéraires antérieurs diffèrent quelque peu. Ce sont le plus souvent de petits paysans, confrontés aux mêmes difficultés que leurs semblables, d'âge moyen (autour de quarante ans), qui ont pu connaître des opportunités de formation, initiale, ou sous d'autres formes, telles que la participation à différents mouvements du type JAC dans les régions christianisées (7). De nombreux leaders parmi les plus engagés ont vécu antérieurement des expériences qui, de retour au village, leur ont servi de référence : travail à l'extérieur (en Europe ou en Afrique), voyages dans d'autres régions, occasions de confrontation avec différents milieux sociaux, ... Certains ont pu se préparer ainsi à l'exercice des responsabilités, comme ce fut le cas de travailleurs émigrés à l'origine d'associations dans leurs villages d'origine du Sénégal ou du Mali, mais la plupart se forment *sur le tas* à l'ensemble des compétences -organisationnelles, techniques, économiques- que requièrent leurs fonctions; les formations spécifiques viendront plus tard lorsque le groupement sera constitué et fera appel à des organismes d'appui. Quelle que soit la situation, lorsque les nouveaux responsables ne recherchent pas d'abord un accroissement de leur pouvoir

personnel au détriment du groupement, l'exercice des responsabilités nécessite en permanence des qualités d'adaptation, d'écoute, d'abnégation aussi, notamment à l'égard de leur famille, ce qu'exprime ainsi l'un d'eux au Cameroun :

« Il faut des volontaires qui aient conscience d'eux-mêmes et qui aient le souci du bien commun. Cela demande de la volonté et du courage. Il y a beaucoup de réunions, de voyages. On ne cultive pas ses champs comme avant. On le fait bénévolement. C'est donc un sacrifice. C'est même un travail plus fort que les fonctionnaires souvent ».

Enfin dans sa diversité, ses avancées et ses faiblesses, ce mouvement paysan en gestation est confronté à divers enjeux, notamment économiques, par rapport auxquels les OPR font et devront faire des choix si elles veulent répondre aux attentes et progresser dans leur autonomie, en tout cas dans les domaines de décision qui dépendent d'elles. Ainsi beaucoup de groupements, principalement d'initiative locale, sont polyvalents et privilégient le développement intégré de la collectivité rurale, dont l'agriculture ne représente qu'un volet, souvent symbolisé par la création d'un ou plusieurs ateliers communautaires de production, aux résultats variables et parfois décourageants pour les membres. Il pourra donc y avoir un choix, ou une forme de structure à imaginer, pour distinguer et aborder séparément les activités collectives à caractère rural, qui deviennent du ressort des collectivités territoriales quand elles existent (Sénégal) ou se mettent en place (Guinée, Mali), et les activités de production agricole. Par rapport à ces dernières, les divers niveaux d'organisations paysannes sont amenés également à appréhender l'articulation entre productions de rente et productions vivrières, et le développement des services communs ou spécifiques qui leur sont nécessaires. Enfin la réflexion sur la finalité des OPR doit être poursuivie : comment concilier stratégies collectives et stratégies individuelles? Certains services rendus par les OPR doivent-ils être destinés à leurs seuls membres, ou également, sous des formes appropriées, à l'ensemble des paysans?

Les voies d'une professionnalisation de l'agriculture

Professionnalisation : ce terme qui a permis de caractériser un stade de mutation d'autres agricultures, notamment européennes il y a quelques décennies, contient en germe la nécessité qui se fait jour d'accroître le processus de développement des économies agricoles africaines à partir des paysans et de leurs organisations (8). Mais il recèle aussi des ambiguïtés dans le sens où certains peuvent craindre que cette professionnalisation se traduise par de nouveaux modèles, certes plus participatifs, mais risquant d'être perçus comme normatifs s'ils ne respectent pas suffisamment les organisations et les responsables en place. Tentons alors de dépassionner le débat en retenant dans la professionnalisation une démarche, un cheminement, où chaque acteur a son rôle et ses responsabilités.

6. Voir le numéro spécial de la Lettre du Réseau GAO, Responsables paysans, n° 21, 4^e trim 1994-1^{er} trim. 1995

7. JAC Jeunesse Agricole Chrétienne.

8. Depuis quelques années, la Coopération française conduit des programmes de professionnalisation de l'agriculture dans une demi-douzaine de pays africains.

En fait trois approches complémentaires permettent de définir cette notion de professionnalisation. Tout d'abord, au plan individuel du paysan, le mot *profession*, à partir duquel est formé le nouveau concept, indique la voie à suivre, considérée comme l'évolution normale d'un état de vie paysanne vers un métier susceptible d'apporter le revenu souhaité. Partant d'un savoir-faire acquis, ce métier suppose perfectionnement et adaptation à des conditions changeantes. Les transformations de l'activité agricole pourraient également réduire l'actuelle dévalorisation de l'état de paysan chez les jeunes, liée à de multiples facteurs culturels et économiques (difficulté d'accès au foncier, par exemple), et rendre ce métier suffisamment attractif, métier alors choisi et pas seulement subi pour des raisons de crise. Ensuite, au plan collectif de la paysannerie, la professionnalisation, déjà engagée avant le transfert de cette démarche à l'Afrique, correspond à la structuration des organisations paysannes et rurales de la base villageoise aux niveaux régional et national, organisations idéalement constituées et gérées par les paysans eux-mêmes; lorsque les conditions sont réunies, de multiples initiatives paysannes africaines - et pas seulement les plus célèbres - ont manifesté cette capacité, même si elles doivent en faire la preuve dans la durée en restant créatrices pour s'adapter à des situations souvent difficiles tout en restant attentives aux besoins des paysans. Enfin, au plan collectif de l'ensemble des partenaires devant concourir au développement de l'agriculture, la professionnalisation implique à l'évidence de la part de chacun le constat qu'aucun ne peut prétendre à une quelconque hégémonie pour des mobiles politico-administratifs ou financiers, et l'acceptation de rechercher ensemble la répartition efficiente des nouvelles responsabilités entre les partenaires, en vue d'un but commun d'amélioration quantitative et qualitative de la production agricole pour satisfaire les besoins des ruraux et ceux des citadins et participer utilement au développement économique d'un pays.

Ainsi, lorsqu'on cherche à cerner la signification et le contenu de ce terme de professionnalisation, s'entrecroisent de multiples aspects individuels et collectifs, culturels et économiques, chaque partenaire tendant à privilégier tel ou tel de ces aspects. En schématisant quelque peu, deux voies ressortent plus spécifiquement. L'une, orientée selon des priorités économiques -prenant acte des erreurs ou des lenteurs passées-, vise l'instauration de filières de productions intégrant l'ensemble des partenaires à partir des organisations de base existantes ou à susciter, avec le risque d'une appropriation incertaine par les paysans et d'une fragilité à terme. L'autre, répondant à une finalité sociale autant qu'économique, plus horizontale que verticale, souvent plus spontanée et plus participative, est également fragile, mais davantage en raison de moyens insuffisants et de résultats économiques inégaux.

Une troisième voie, combinant les démarches verticale et horizontale, est-elle imaginable, et, si oui, à quelles conditions?

De nouveaux rôles pour les partenaires de la professionnalisation

Au préalable, remarquons que la plupart des partenaires évoqués ci-après prônent une telle redistribution des rôles et des fonctions, non sans arrière-pensées de pouvoir, à préserver ou à conquérir selon les cas. Les uns, dans la logique de la libéralisation et des plans d'ajustement structurel, prônent le désengagement de l'État et les transferts de compétences; d'autres ciblent de plus en plus leurs interventions sur certains opérateurs économiques et certains types d'organisations de producteurs; les structures paysannes enfin revendiquent un rôle accru et innovant dans divers domaines (commercialisation, épargne/crédit...), préfigurant ainsi les fonctions qu'elles pourraient assumer à l'avenir de façon plus organique. La situation actuelle est souvent encore brouillonne, les interventions peu conjuguées, et les acteurs peu enclins à remettre en cause leur pouvoir, les habitudes acquises et leur vision des changements souhaitables. En se gardant de verser dans l'utopie, nous chercherons à recenser quelques orientations nécessaires à une redéfinition des rôles des quatre groupes de partenaires principaux.

1. Les paysans et leurs organisations

Au niveau du groupement de base, généralement intra-villageois, il n'existe certainement pas de modèle idéal quant à la composition et aux fonctions de celui-ci. Il y a au contraire une diversité de formes de groupements, anciens et récents, au sein d'un même village. Ceci amène cependant à s'interroger sur ce qui devrait constituer l'objectif premier des organisations paysannes à dominante agricole, à savoir le développement économique et l'obtention de résultats susceptibles d'améliorer la vie des habitants. Une telle option ne devrait-elle pas amener à repenser les actions mises en œuvre par le groupement, notamment à travers des ateliers communautaires très mimétiques, aux résultats incertains déjà mentionnés? Une organisation paysanne de base n'est-elle pas avant tout une instance de défense des intérêts et de services au profit de ses membres, et plus précisément un relais entre les producteurs et les partenaires des niveaux territoriaux au-delà du village?

En effet, l'expérience acquise dans divers pays montre que ce sont des unions ou fédérations à l'échelle micro-régionale qui peuvent le plus opportunément créer et gérer les services correspondant aux fonctions d'amont et d'aval nécessaires à l'activité agricole: approvisionnement, épargne/crédit, collecte et stockage, commercialisation, information et peut-être formation. C'est donc là le niveau stratégique qui paraît le plus approprié à ce stade d'évolution, économiquement, grâce aux économies d'échelle et au pouvoir de négociation avec les autres partenaires, et socialement, par la relative proximité des groupements paysans qui y participent.

Pour éviter de possibles échecs et faire face à la complexité des nouvelles fonctions, y compris celle de représentation des paysans et de négociation, il sera probablement indispensable à bref délai de redéfinir les compétences liées aux divers postes de responsabilité, et de distinguer les fonctions de politique générale des OPR, qui relèveraient de responsables pay-

sans élus, et les fonctions à caractère essentiellement technique et économique, qui ne pourront être valablement assumées à terme que par des cadres salariés, selon les orientations données et contrôlées par les responsables élus. Certaines fédérations commencent à s'engager dans cette voie, comme la fédération des paysans de la Moyenne Guinée. Pour d'autres fédérations, notamment au Cameroun, les responsables craignent une nouvelle forme de domination de la technocratie se traduisant par un affaiblissement de leur pouvoir. Cette évolution suppose aussi de repenser à tous niveaux les systèmes de formation afin de répondre à des besoins nouveaux, ce que ressentent et expriment déjà quelques leaders.

2. Les opérateurs économiques privés

Deux types d'opérateurs sont à distinguer selon leur dimension et le niveau où s'exerce leur activité. Les premiers, - entreprises de transformation et sociétés commerciales, notamment d'import/export-, répondent à une logique qui rencontre peu celle des OPR, et parfois s'y opposent (cas des produits de consommation importés à un prix inférieur à celui des productions locales : le riz par exemple). Les seconds sont peu nombreux encore : il s'agit des petits entrepreneurs privés qui, à l'échelle locale et régionale, pourraient rendre des services utiles à la production agricole, complémentaires de ceux des OPR car il n'est peut-être pas de la vocation de celles-ci de tout gérer et contrôler. Il y a donc place pour de multiples initiatives dans des domaines telles que l'approvisionnement, la transformation, le transport, constituant ainsi progressivement avec les OPR le tissu économique local nécessaire au développement des activités agricoles.

3. Les bailleurs de fonds et organismes d'appui

Ceux-ci, partenaires étrangers et nationaux du développement (agences de coopération, sociétés de développement, ONG,...), exercent un rôle de stimulation et d'accompagnement actuellement essentiel à la croissance du mouvement paysan sous ses diverses formes : élaboration et suivi des projets, financement, appui à la structuration des OPR, formation, etc. En quelque sorte, ils occupent le vide engendré en milieu rural par la quasi-absence des services étatiques, en raison du manque de moyens et peut-être d'une conception du pouvoir politico-administratif insuffisamment empreinte du sens des responsabilités... Mais ces partenaires extérieurs devront se garder de compenser durablement ce vide, s'ils visent à terme le renforcement et l'autonomie des OPR, ce qui suppose de leur part une grande vigilance pour ne pas piéger les paysans dans un nouvel état de dépendance -même si aucun des partenaires ne le souhaite réellement-, et nécessite également de coordonner des interventions inégalement réparties et parfois s'ignorant ou se concurrençant.

Cette question du cloisonnement excessif entre l'ensemble des acteurs internes et externes au milieu paysan est un frein considérable au développement et une source de gaspillages humains et financiers. Dans le canton de Kpélé au

Togo a été mené ces dernières années un programme expérimental visant à susciter une démarche interactive permettant de confronter les expériences et les besoins à la base (trois types de groupements présents dans les villages) et les modes d'appui des structures d'encadrement, en vue de dégager des éléments concertés de diagnostic et de rechercher ensemble les solutions appropriées (Diagne, 1993). Les dix-huit organismes extérieurs -publics et privés- intervenant dans ce canton ont découvert à cette occasion leur existence et leurs modes d'action souvent assez voisins.

4. L'État

Après quelques décennies de politique plutôt autoritaire et souvent de faible tolérance à l'égard des OPR, l'État est aujourd'hui appelé à s'effacer, poussé en cela par les instances internationales. Toutefois, cet effacement ne devrait pas signifier abandon et désintérêt à l'égard du monde rural, indépendamment de possibles préoccupations électoralistes... Bien au contraire, l'État voit peut-être se clarifier son rôle, et donc les fonctions qui sont principalement de son ressort, à condition d'être exercées avec suffisamment de transparence et de concertation, incluant la négociation avec les autres partenaires concernés. Nous retiendrons quatre de ces fonctions essentielles :

1. L'orientation et la maîtrise de la politique économique, particulièrement agricole, en recherchant la cohérence entre les divers types de production.
2. L'établissement d'une législation souple et adaptée, permettant aux diverses organisations d'exister juridiquement et d'être pleinement reconnues de tous les partenaires.
3. La coordination des interventions des partenaires extérieurs des OPR, non pour exercer un contrôle soupçonneux sur toute forme d'aide et d'appui et entacher l'efficacité souhaitée, mais plutôt pour tenter d'assumer une plus juste répartition en fonction des besoins, voire une possible péréquation des aides. Ceci suppose évidemment que les services de l'État soient à l'abri de toute suspicion sur la manière d'assumer cette fonction et peut-être de vouloir récupérer indirectement une partie des pouvoirs transférés.
4. Le suivi et l'analyse, quantitative et qualitative, des flux et des tendances relativement à la consommation alimentaire, notamment urbaine, ainsi qu'aux modes de commercialisation et de distribution. Ce rôle d'observatoire économique n'a d'intérêt que s'il est assorti d'une fonction d'information destinée à l'ensemble des partenaires, y compris paysans.

Professionnalisation et mouvement paysan sont-ils conciliables ?

Pourquoi ne le seraient-ils pas en effet si l'on admet que cette double démarche se fonde sur la reconnaissance d'un droit et d'une capacité potentielle des paysans à s'organiser et à être des acteurs créatifs et participatifs du développement agricole et rural ? Cette conviction, exprimée sous forme interrogative, entraîne cependant plusieurs questions, issues de multiples observations, questions qui relèvent d'une sorte de déontologie de la professionnalisation (9 voir p. 53)

Première question : Beaucoup de partenaires, même nationaux, et même paysans, ayant implicitement comme référentiel des modèles de type occidental, quelle place accorder aux groupes traditionnels dans le développement rural, et peut-on inventer des types d'organisations, également efficaces, qui s'adaptent aux spécificités sociales et culturelles africaines?

Deuxième question : Alors que l'évolution récente, encouragée par le désengagement des États, crée de nouveaux lieux de pouvoirs et modifie les rapports de force, n'assiste-t-on pas à une fuite en avant de certains partenaires, particulièrement de structures fédératives paysannes alors que tendent à déperir des groupements de base, et n'est-il pas plus opportun de respecter certains rythmes nécessaires à une appropriation durable des organisations par les paysans?

Troisième question : Les progrès dans la voie de la structuration paysanne et du développement rural ne seront-ils pas

démultipliés -et plus économes en termes de moyens- si, au-delà des cloisonnements et des concurrences déjà évoqués, s'instaurent à tous niveaux les nécessaires synergies opérationnelles, en particulier susceptibles de se traduire en actes concertés au plan local?

Après des décennies d'incertitudes (ou de certitudes...), la période actuelle est propice aux remises en cause et aux initiatives, et la plupart des partenaires semblent faire preuve de détermination en ce sens. A chacun d'entre eux -y compris les paysans et leurs organisations- de jouer son rôle en concertation avec les autres, si l'on souhaite voir émerger un mouvement paysan, acteur premier du développement, et éviter demain un échec sans alternative nouvelle.

Jean-Pierre PROD'HOMME, Professeur à l'Institut National Agronomique Paris-Grignon. Tel 44 08 16 33.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Belloncle G. *Participation paysanne et aménagements hydro-agricoles*. Karthala, 1985, 340 p.
- Bingen R.J. *Agricultural Development Policy and Grassroots Democracy in Mali : The Emergence of Mali's Farmer Movement*. Revue African Rural and Urban Studies, Vol. 1, n° 1, Michigan State University Press, 1994, p. 57-72.
- Bratton M. et Bingen R.J. *Farmer organization and Agricultural Policy in Africa*. Revue Africa Rural and Urban Studies, Vol. 1, n° 1, Michigan State University Press, 1994, p. 7-29.
- CIRAD. *Quelles stratégies pour les agriculteurs en Afrique subsaharienne?* Notes et documents n° 16, 1993.
- Club du Sahel. *Dynamiques d'organisation du monde rural sahélien; enjeux et limites des groupements paysans et organisations rurales*. 1988.
- Couty P. *Le devenir des agricultures africaines*. Cahiers Agricultures, 1 : 66-9, 1992.
- Dardé C. *Les initiatives individuelles et collectives des femmes rurales; approche socio-économique des activités des femmes du département de Bignona (Sénégal)*. Thèse de doctorat, 1995, 310 p. + annexes.
- Devèze J.C. *Les organisations rurales au cœur de la transformation des campagnes africaines*. In Bulletin de l'APAD n° 4, décembre 1992.
- Dia M. *Contribution à l'étude du mouvement coopératif en Afrique noire*. Présence africaine, 1962, 62 p.
- Diagne D. *Bilan des travaux et enseignements du programme expérimental d'appui aux organisations paysannes dans le canton de Kpélé (Togo)*, INA P-G/AFVP, 1993, 31 p.
- Gentil D. *Les mouvements coopératifs en Afrique de l'Ouest*. UCI/L'Harmattan, 1986, 267 p.
- Gentil D., Mercoiret M.R. *Y a-t-il un mouvement paysan en Afrique noire?* Revue Tiers-Monde, 1991, tome XXXII, n° 128.
- Jacob J.P. et Lavigne Delville P. *Les associations paysannes en Afrique : organisations et dynamiques*. APAD/Karthala/TUED, 1994, 307 p.
- Jacquemot P. *L'agriculture et la stratégie de développement rural en Afrique subsaharienne*. Ateliers Développement rural, Ouagadougou, juin 1992, 34 p.
- Ministère de la Coopération et du Développement, Caisse Centrale de Coopération Economique. *Politique agricole et développement rural en Afrique subsaharienne*, tiré à part du rapport d'activité 1989/1990.
- Prod'homme J.P. *Organisations paysannes et professionnalisation de l'agriculture en Afrique noire*, in Les paysans peuvent-ils nourrir le Tiers-Monde? s.l.d. de Maxime Hubert, Publications de la Sorbonne, 1995, 268 p. (197-214).
- Réseau GAO. *Professionnalisation de l'Agriculture*. Lettre du Réseau n° 10, 4e trimestre 1991-1er trimestre 1992, et n° 16, 3e trimestre 1993.
- Réseau GAO. *Les organisations paysannes et rurales; des acteurs du développement en Afrique sub-saharienne*. Mars 1995, 84 p.

9. Un débat sur la professionnalisation de l'agriculture a été notamment ouvert par le Réseau GAO (Groupements, Associations villageoises, Organisations paysannes), dont l'objectif est de favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur les organisations paysannes et rurales. Le Réseau a publié sur ce thème deux numéros de son bulletin trimestriel (n° 10 et 16), et réalise par

ailleurs des documents de synthèse présentant la situation et l'évolution des OPR par pays (six sont parus actuellement : Cameroun, Togo, Sénégal, Burkina Faso, Madagascar et Bénin). Pour toute information complémentaire, écrire au Secrétariat Technique du Réseau GAO, Chaire de Sociologie rurale, INA P-G, 16 rue Cl Bernard, 75231 Paris Cx 05.